



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-123272>

Département(s) de publication : **73**

Annonce n° **25-123272**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Bourg Saint Maurice

Correspondant : DESRUES Guillaume, MAIRE

Adresse : 523 rue de Pinon, 73700 Bourg Saint Maurice

Coordonnées :

Téléphone : 0479075055

Télécopieur : 0479070390

Courriel : marchespublics@bourgsaintmaurice.fr

Adresse internet : <https://www.bourgsaintmaurice.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente "les Festivals" à Arc 2000

Lieu d'exécution : Arc 2000, 73700 Bourg-Saint-Maurice

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'objet de la présente opération consiste à réhabiliter et mettre en sécurité cette salle afin qu'elle devienne la plus haute salle de spectacle vivant d'Europe (résidence + spectacle)

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Mission complète avec diagnostics et missions complémentaires OPC et SSI

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : par les ressources propres de la collectivité, et/ou emprunt et/ou subventions

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Les candidats ne peuvent présenter une offre qu'en qualité alternative de candidat individuel ou de membre d'un seul groupement. Si le groupement titulaire du marché est conjoint, chaque membre du groupement s'engage à exécuter les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Chaque membre du groupement est rémunéré sur son compte, pour la part des prestations qu'il a réalisé. Si le groupement titulaire du marché est solidaire, chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. Le paiement se réalise sur un compte au nom du groupement. Si le titulaire est un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Cependant, en vertu de la disposition prévue par l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats d'agir à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, - en qualité de membres de plusieurs groupements

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 05/12/2025 à 09:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2025BSM044

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Marché périodique : NON

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : L'équipe devra réunir l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation

de l'opération. Elle devra comprendre de compétences en : - Maître d'oeuvre architecte (mandataire) - Bureau d'étude fluide - Bureau d'étude structure - CSSI Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Le présent marché peut faire l'objet devant le Tribunal administratif de Grenoble des recours suivants: - soit d'un référé précontractuel avant la signature du marché (articles L. 551-1 à 12 du code de justice administrative), - soit d'un référé contractuel après la signature du marché, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci(articles L. 551-13 à 23 du même code), - soit d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de l'information des candidats(articles R.421-1 à 7 du même code), - soit d'un recours de pleine juridiction dans les deux mois qui suivent l'information des candidats. Compte tenu de la spécificité des prestations et des contraintes du site, une visite sur place est obligatoire avant la remise d'une offre, afin d'appréhender au mieux les conditions futures d'exécution du chantier (voir précisions dans le RC)

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de Bourg saint Maurice

Adresse :523 rue de Pinon, 73700 Bourg Saint Maurice

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2025